

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026/020

Séance ordinaire du 8 avril 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC

<u>Date de convocation</u> : 2 avril 2026	<u>Le quorum étant atteint</u> :
<u>Président de séance</u> : Mme Amapola VENTRON, maire	Conseillers en exercice : 33 Présents : 32 Représentés : 1 Absents : 0
<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Sandy SOSCIA	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires</u> :
<u>Rapporteur</u> : Mme le maire	Votes pour : 33 Abstention : 0 Votes contre : 0 Non-participation : 0 Suffrages exprimés : 33

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre-Marie SACHOT – Mme Virginie HOANG-ROSSI – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean-Michel NOËL – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – Mme Hélène THUDO – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Serge IENCO.

Objet : Création de 13 comités consultatifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2143-2 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du conseil municipal ;

Considérant la volonté de la municipalité d'associer les habitants et les forces vives de la commune à la réflexion sur les projets locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote par bulletin secret pour la désignation des membres des comités consultatifs et de charger le maire de procéder à leur désignation par arrêté ;
- **Décide** de créer, pour la durée du mandat, les 13 comités consultatifs suivants, composés chacun de 20 membres maximum :
 1. Comité Sport
 2. Conseil des sages
 3. Comité Culture
 4. Comité Environnement
 5. Comité Patrimoine

6. Comité Fêtes et cérémonies
7. Comité Gouvernance locale
8. Comité Jeunes actifs
9. Comité Développement local
10. Comité Jeunesse
11. Comité Bel âge
12. Comité Culture provençale
13. Comité Voirie-propreté

Le 8 avril 2026

La secrétaire de séance,

Sandy SOSCIA



Le Maire,

Amapola VENTRON

